



64990 - Tél : 05 59 44 93 13 - Fax : 05 59 44 95 63  
www.villefranque.fr • mairie-villefranque@wanadoo.fr

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
ET DES DECISIONS DU MAIRE**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 31 mars 2015**

Le trente-et-un mars deux mil quinze à dix-neuf heures le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert DUFOURCQ, Maire pour la tenue de la réunion obligatoire du 2<sup>e</sup> trimestre à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 24 mars 2015.

Présents : Mmes ARNOU, BEHOTEGUY, M. BISAUTA, Mmes CAZENAVE, DAUBAS, M. DUPRAT, Mme FERNANDEZ, M. GOUTENEGRE, Mme LARROUDE, MM. MAILHARRAINCIN, MARTIARENA, SABAROTS, SABATOU, SAINT-ESTEVEN, Mme SALLABERRY

Absent(s) et excusé(s) :

Avait(ent) donné procuration : Mmes DRAGON, FOURMEAUX, M. DAMESTOY

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil M. GOUTENEGRE ayant obtenu la majorité des suffrages a (ont) été désigné(s) pour remplir ces fonctions qu'il(s) a(ont) acceptées. En outre il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, Madame la secrétaire générale de mairie, Isabelle POUYAU DOMECCQ, qui assistera à la séance, mais sans participer à la délibération.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance du 3 mars 2015 à l'approbation des conseillers. Il est approuvé à l'unanimité.

On passe ensuite à l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

Question n°1 – Examen et vote du compte administratif 2014 du budget général et des budgets annexes :
---

M. le Maire demande à M. SABAROTS, Conseiller municipal, membre de la commission des finances, de bien vouloir présenter le bilan de l'année 2014 pour le budget général et les budgets annexes.

Tous les documents budgétaires ont été transmis aux membres du conseil municipal sous forme de tableaux synthétiques.

M. SABAROTS présente le résultat budgétaire dans une vue d'ensemble et les détails par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et chapitre opération pour la section d'investissement. A la demande des conseillers, il donne le détail par article et par facture.

Le compte administratif 2014 du budget général fait apparaître un excédent de fonctionnement de 535 181.36 € auquel il faut ajouter l'excédent de 20 000 € de 2013 reporté.

La section d'investissement présente un besoin de financement de 51 919.97 € résultat auquel il faut ajouter les dépenses et recettes engagées en 2014 et restant à réaliser au prochain exercice. Elles se soldent par un besoin de financement de 296 679.30 €.

M. SABAROTS commente quelques résultats significatifs :

1/ En section de fonctionnement, on constate un excédent supérieur à la prévision avec environ 25 000 € de dépenses en moins et 22 000 € de recettes en plus.

Recettes en plus : 9700 € de remboursement de salaires d'agents malades ; 17000 € de vente de bois aux particuliers à 35 € ; 20 000 € provenant de l'augmentation des taux des taxes locales, 9000 € de l'augmentation des bases et 3000 € de rôles supplémentaires ; 10 000 € de droits de mutation, 44 000 € de taxe sur les terrains devenus constructibles. On a également perçu la dotation de solidarité rurale que l'on ne prévoit pas au budget car on n'est pas sûr de la percevoir. La location des salles de la maison pour tous a rapporté + 3000 €. Dans les produits exceptionnels on compte la vente à TIGF de la coupe de bois : 621 stères à 35 €.

Dépenses en moins : HSA n'a pas facturé le solde de la participation communale à la réalisation des logements sociaux, on a économisé 7000 € sur le classement des archives communales et le Sdapa n'a pas encore facturé la participation de la commune à quelques travaux d'électrification.

Quelques conseillers municipaux demandent des précisions que M. Sabarots communique :

- M. Duprat : à quoi correspondent les honoraires payés à G. Dufourcq au compte 6226 ? : il s'agit du bornage du terrain cédé par M Hirigoyen à la commune (placette sur laquelle on a installé les conteneurs à ordures ménagères et un transformateur) ; à quoi correspondent ceux payés au Cabinet Etchegaray ? : il s'agit d'une étude juridique commandée par la commune relative à la majoration de la taxe foncière sur les terrains à bâtir, ainsi qu'une aide juridique pour régler un contentieux d'urbanisme.

- M. Goutenègre : le poste 6237 « frais d'impression » est important. Y a-t-il une mise en concurrence ? M. Mailharraincin, Adjoint au maire répond affirmativement ; à la demande de M. Goutenègre, M. le Maire explique que le poste 6248 correspond aux dépenses de transport scolaire. Il ajoute que M. Darthès ne souhaite pas poursuivre son activité. Il faudra donc organiser une nouvelle consultation pour choisir un prestataire. Il explique que les autres frais concernent le bus des fêtes de Bayonne. La commune a choisi de proposer ce service aux habitants voulant se rendre aux fêtes. Elle espère que la vente des tickets couvre les frais de bus, sinon elle paie la différence. A propos de l'article 616 « frais d'assurance » M. Sabarots signale que l'on a changé d'assureur pour les risques statutaires, reste à réaliser un audit pour l'assurance des biens.

- Mme Daubas demande des explications concernant l'article 6554 « versements aux organismes extérieurs » : le détail figure dans un tableau qui a été remis aux conseillers. A propos de l'article 70878 il est précisé que ce compte retrace le remboursement à la commune par la Sarl Kaya (gestionnaire du bar restaurant) des dépenses d'eau et d'électricité de leur établissement.

2/ En section d'investissement : les dépenses réalisées en 2014 s'élèvent à la somme de 810 050.62 €. On a 331 808.43 € de restes à réaliser à reporter en 2015 + 7330 € de dépenses engagées avant le vote du budget. Les recettes s'élèvent à 758 230.65 € et 35 129.13 € de restes à réaliser.

M. Sabarots commente ensuite le tableau de proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2014. Il est prévu d'affecter la quasi totalité de l'excédent à l'investissement (535 181.36 €) à l'exception de 20 000 € qui seraient reportés en fonctionnement. Une discussion s'engage sur ce sujet :

- N. Béhoteguy, Conseillère municipale : on ne reporte que 20 000 € en fonctionnement ? pourrait-on en reporter plus ?

- S. Duprat : cela permettrait de ne pas augmenter les impôts

- C. Sabarots : si on met tout en fonctionnement on ne peut pas investir

- S. Duprat : j'ai vu des communes qui en laissent plus

- C. Sabarots : oui on peut faire des économies, mais dans les communes on investit

- S. Duprat : on pourrait laisser une somme en imprévus

- C. Sabarots : dans le cas où l'on aurait des dépenses imprévues à financer, on a un excédent prévisible que l'on peut revoir à la baisse pour les payer. On part avec 300 000 € d'avance, on pourra prendre là s'il faut

- S. Duprat : vous avez fait ce choix

- C. Daubas : vous avez bien compris qu'il serait préférable.....

- M. le Maire : c'est notre choix

- A. Goutenègre : les deux solutions existent

- C. Sabarots : on met des recettes et des dépenses certaines, on a toujours un peu plus de recettes que prévu

S. Duprat : cette somme que l'on va mettre en investissement permet de réaliser de grands investissements, on met aussi une ligne d'emprunt

M. Sabarots, communique les résultats des 3 budgets annexes. Dans le budget du multiple rural la principale dépense est l'installation de la climatisation au Vival.

- S. Duprat : comment va le restaurant ?

- M. le Maire : il travaille bien le midi, le soir un peu moins, le week-end il travaille beaucoup avec des groupes

- S. Duprat : dans le canton il y a des restaurants qui travaillent très bien (Brisous, Elizaberri)

- M. le Maire : c'est différent à Brisous, ils ont choisi de conclure un bail commercial dès le début ; A Villefranque, c'est la commune qui reste propriétaire de tout.

- S. Duprat : les gens qui ne misent pas devraient cartonner ?

- M. le Maire : cela suffit peut-être à ses besoins

- S. Duprat : quel est le montant du loyer ? : 1200 € ?

- M. le Maire : oui

- C. Daubas : avons-nous une idée de la recette ?

- M. le Maire : non

- C. Sabarots : cela s'équilibrait quand on l'avait étudié

- M. le Maire : c'est un choix calculé

- S. Duprat : c'est dommage car il a tout pour réussir

- M. le Maire : cela dépend de la personne. On mange bien. A Brisous ils ont pris le meilleur cuisinier du Pays-Basque et ont tout investi. Ici tout est à nous.

- S. Duprat : on a fait cadeau, on leur a donné les clés d'un beau bâtiment et la structure ronronne

- C. Daubas : cela explique notre réserve

- C. Sabarots : cela a coûté 535 000 €, on rembourse avec le loyer. On peut vendre le fonds

Le compte administratif du budget général et des budgets annexes s'établit comme suit :

#### Budget général

<u>Section de fonctionnement</u>	
	1 479 185,58
Dépenses	€
	2 014 366,94
Recettes	€
<b>Solde de l'exercice 2014</b>	<b>535 181,36 €</b>
Résultat reporté 2013	20 000,00 €
<b>Résultat de clôture 2014</b>	<b>555 181,36 €</b>
<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	419 891,95 €
Recettes	758 230,65 €
<b>Solde de l'exercice 2014</b>	<b>338 338,70 €</b>
	-390 158,67
Résultat reporté 2013	€
<b>Résultat de clôture 2014</b>	<b>-51 819,97 €</b>

Les comptes administratifs des budgets annexes sont également arrêtés comme suit :

#### Budget annexe du cimetière

<u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses	0,00 €
Recettes	3 811,22 €
<b>Solde de l'exercice 2014</b>	<b>3 811,22 €</b>
Résultat reporté 2013	-1 007,99 €
<b>Résultat de clôture 2014</b>	<b>2 803,23 €</b>
<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
<b>Solde de l'exercice 2014</b>	<b>0,00 €</b>

Résultat reporté 2013	86 000,00 €
<b>Résultat de clôture 2014</b>	<b>86 000,00 €</b>

<b>Budget annexe Bar restaurant</b>	
<u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses	4 095,07 €
Recettes	14 400,00 €
<b>Solde de l'exercice 2014</b>	<b>10 304,93 €</b>
Résultat reporté 2013	0,00 €
<b>Résultat de clôture 2014</b>	<b>10 304,93 €</b>
<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	11 054,44 €
Recettes	7 301,52 €
<b>Solde de l'exercice 2014</b>	<b>-3 752,92 €</b>
Résultat reporté 2013	500,00 €
<b>Résultat de clôture 2014</b>	<b>-3 252,92 €</b>

#### **Budget annexe Multiple rural**

<u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses	4 417,16 €
Recettes	13 802,49 €
<b>Solde de l'exercice 2014</b>	<b>9 385,33 €</b>
Résultat reporté 2013	43 451,85 €
<b>Résultat de clôture 2014</b>	<b>52 837,18 €</b>
<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	11 294,29 €
Recettes	3 172,88 €
<b>Solde de l'exercice 2014</b>	<b>-8 121,41 €</b>
Résultat reporté 2013	8 394,30 €
<b>Résultat de clôture 2014</b>	<b>272,89 €</b>

M. le Maire quitte la séance, M. SAINT-ESTEVEN, 1er Adjoint au Maire prend la présidence de l'assemblée pour mettre le compte administratif au vote.

Le conseil municipal **APPROUVE** :

- Le compte administratif 2014 du budget général
- Les comptes administratifs 2014 des budgets annexes : cimetière, bar restaurant et multiple rural

M. le Maire reprend sa place en séance.

Vote de la question : nombre de votants : 18 (dont 3 procurations)  
pour : 14 contre : abstention : 4

Question n°2 – Affectation du résultat 2014 du budget général et des budgets annexes :
--

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

. Pour le budget principal Communal un excédent d'exploitation de **555 181.36 €**, un résultat d'investissement de l'exercice d'un montant de **(-) 51 819.97 €** et un besoin de financement d'investissement de **348 499.27 €** (compte tenu des restes à réaliser)

. Pour le budget annexe Locaux Commerciaux (multiple rural) un excédent d'exploitation de **52 837.18 €** et un excédent d'investissement de **272.89 €**

. Pour le budget annexe Cimetière un excédent d'exploitation de **2 803.23 €** et un excédent d'investissement de **86 000 €**

. Pour le budget annexe Bar-restaurant un excédent d'exploitation de **10 304.93 €**, un résultat d'investissement de l'exercice 2014 d'un montant de (-)3 252.92 € et un besoin de financement total = à 5 952.92 €, compte tenu des restes à réaliser s'élevant à 2 700 €,

Considérant l'état des restes à réaliser 2014 du budget général et du budget annexe bar restaurant :

**Décide** à l'unanimité d'affecter comme suit le résultat d'exploitation de l'exercice 2014

. Budget général - compte 1068 : Autres réserves **535.181.36 €**  
- compte 002 : Résultat de fonctionnement reporté : **20 000 €**

. Budget annexe bar restaurant – compte 1068 : autres réserves **5 952.92 €**  
- Compte 002 : résultat de fonctionnement reporté : **4 352.01 €**

Vote de la question : nombre de votants : 19 (dont 3 procurations)  
pour : 15 contre : abstention : 4

Question n°3 – Examen et vote du compte de gestion 2014 :
---

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

**Approuve** à l'unanimité les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur.

Vote de la question : nombre de votants : 19 (dont 3 procurations)  
pour : 18 contre : abstention : 1

Question n°4 : Examen et vote du budget primitif 2015 : budget général et 3 budgets annexes

A la demande de M. le Maire, Monsieur SABAROTS présente un projet de budget 2015, section par section, à l'aide de tableaux synthétiques dont les conseillers municipaux ont eu une photocopie préalablement à la séance du budget. Il commente quelques chiffres. On constate :

1/ Section de fonctionnement : + 73508.44 € en dépenses par rapport à 2014. Cette augmentation est due essentiellement à la mise en œuvre des rythmes scolaires pour 33 000 € ; à 8 500 € prévus pour louer temporairement un bâtiment modulaire dans le cas où la hausse des effectifs scolaires entraînerait l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée scolaire et enfin l'augmentation liée au fonctionnement réel : 32 008.44 € soit 2.16 %.

Certains conseillers municipaux demandent des explications sur les postes de dépenses et recettes, M. Sabarots les communique.

- au sujet du chapitre 012 (N. Béhoteguy) : dans ce chapitre il y a 16 000 € de rémunérations pour les temps d'activités périscolaires (TAP) + on a dû augmenter le temps de travail de certains employés pour les TAP et il y a enfin l'augmentation due à la variation de la valeur du point de rémunération.

- au 6531 : l'indemnité des élus a augmenté car les nouvelles indemnités ont été votées en début de mandat et en outre la cotisation Urssaf de certains élus s'impute désormais à cet article

- N. Béhoteguy : demande des explications sur les articles 6554, 70, 73 (en baisse car en 2014 l'Etat a versé la taxe sur les pilônes électriques avec les centimes, au budget on a prévu chaque taxe à son article habituel ; en outre on ne budgète rien en ce qui concerne la taxe sur les terrains devenus constructibles car on ne peut pas savoir à l'avance ce que l'on percevra, cela dépend des ventes de terrains).

- C. Sabarots explique la baisse de la DGF à l'aide d'un tableau qui a été remis aux conseillers.

- S. Duprat : le fonds d'amorçage des rythmes scolaires sera-t-il pérennisé ?

- M. le Maire : oui, si l'on fait un PEdT, on va le faire.

- A. Goutenègre : souhaite un compte rendu des temps d'activités périscolaires

- M. le Maire : cela marche très bien. Il y aura très vite une réunion du comité de pilotage. On n'a pas d'échos négatifs à la mairie.

- A. Goutenègre : les parents sont très contents. Mais je pensais qu'il y aurait un bilan. Les mesures en place ont été présentées en conseil municipal en juillet mais depuis nous n'avons eu aucune information en retour en conseil municipal et ce serait bien d'en avoir lors d'une prochaine séance.

- P. Larroudé, conseillère municipale : on en a parlé en commission

- C. Daubas : moi je demande des informations, j'en ai peu

- P. Larroudé : il faudra alors les demander par écrit

- S. Duprat : cela fonctionne bien, c'est une bonne chose

2/ Les dépenses d'investissement sont consacrées aux programmes suivants :

		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total budget 2015
13	<b>BATIMENTS COMMUNAUX :</b>			
	Rénovation appartement régisseur MPT		5 670,00	5 670,00
	remplacement installation téléphonique de la mairie		2 000,00	2 000,00
	maison pour tous : travaux de zinguerie		1 405,84	1 405,84
	peinture du frontis (trinquet)		6 000,00	6 000,00
14	<b>Rétrocession de terrains à la commune BARTHES</b>	7 500,00	-	7 500,00
16	<b>VOIRIE :</b>			-
	programme voirie 2014 (chemins divers) - solde	8 743,20	-	8 743,20
	programme 2015		122 935,80	122 935,80
21	<b>INTEMPERIES</b> programme 2014	25 000,00	-	25 000,00
	intempéries provision pour 2015		10 000,00	10 000,00
22	<b>HONORAIRES solde modification + révision du PLU</b>	14 248,33	14 446,00	28 694,33
28	<b>EGLISE:</b>		-	
	Traitement contre les termites	5 450,00	-	5 450,00
32	<b>NUMERUES : solde</b>			-

	fabrication et pose de panneaux et n° des maisons	4 856,00	-	4 856,00
33	<b>RESTAURANT ET SALLES ANNEXES</b> : solde du programme	3 505,53	-	3 505,53
55	<b>CONSTRUCTION LOCAL ASSOCIATIF et espace de restauration rapide au circuit auto-modo</b>			
	achat de mobilier pour le local associatif	-	1 440,00	1 440,00
	Travaux	187 881,01	186 418,05	374 299,06
56	<b>CREATION DE TROTTOIRS RD.137</b>			-
	maitrise d'œuvre et divers	42 150,15	394 728,75	436 878,90
	aménagement du giratoire de Poyloberria		8 334,24	8 334,24
	acquisitions foncières		10 000,00	10 000,00
59	<b>ACHAT TERRAIN THAUVIN ( frais d'acte)</b>		900,00	900,00
62	<b>MATERIEL - MOBILIER - INSTALLATIONS 2015 :</b>			-
	remplacement des ridelles du camion	2 727,77		2 727,77
	remplacement de l'embrayage du tracteur	2 680,57		2 680,57
	achat de chaises pour la cantine		1 950,00	1 950,00
	achat de matériel informatique pour l'école (dispositif aliénor) sur 2 exercices		1 765,00	1 765,00
	câblage du kit photocopieur	465,00	-	465,00
	achat panneaux divers (aire de jeux, piste bmx)		1 000,00	1 000,00
	Achat panneau signalisation	1 675,96	3 000,00	4 675,96
	achat d'un ordinateur pour la mairie		1 100,00	1 100,00
	achat de chaises et tables pour l'école		3 000,00	3 000,00
63	<b>TRAVAUX DE SECURITE BATIMENTS COMMUNAUX 2015 :</b>			-
	Mise en sécurité des installations électriques à la Mairie	-	2 304,00	2 304,00
	Autres batiments (issue de secours trinquet)	1 480,00	-	1 480,00
64	<b>CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS</b>			
	étude + permis de construire	21 467,42	-	21 467,42
66	<b>Réalisation d'un plan de ville</b>		2 160,00	2 160,00
67	<b>création d'un site cinéraire au cimetière</b>		15 000,00	15 000,00

#### Interventions diverses des conseillers municipaux :

- M. le Maire : pour ce qui concerne la propriété Samacoits, on a fait le bilan financier, pris en compte la baisse de la DGF et la nécessité d'agrandir l'école. Donc on n'anticipe pas le rachat de la propriété et on étudie la possibilité de faire le centre de loisirs à côté de l'école. En effet, la Directrice de l'école a fait la demande d'un poste supplémentaire en français et d'un demi-poste en basque, donc on a prévu la location d'un bâtiment préfabriqué pour accueillir une classe en cas de besoin. Cela nous a fait réfléchir sur la réalisation du centre de loisirs à l'intérieur de l'école pour mutualiser les locaux.
- S. Duprat : ce changement d'avis me réjouit
- M. le Maire : il est lié au besoin de classe
- S. Duprat : à notre réunion publique on a projeté des plans de façade, il faut les travailler. Il y a de la place pour mutualiser, c'était une aberration de créer une cour, un préau, des parkings à la propriété Samacoits. Il y a déjà tout, près de la cantine.
- M. Saint-Estevan demande les plans, M. Duprat les lui fera passer. M. Saint-Estevan ajoute que si l'école grandit elle occupera alors les locaux du centre de loisirs et ce dernier devra être installé ailleurs.
- S. Duprat : il faut réfléchir à l'utilisation de la propriété Samacoits
- M. Saint-Estevan : on a le projet de résidences seniors ; la convention de portage signée avec l'EPFL prévoyait que le bien soit utilisé à des fins sociales. L'EPFL peut désormais assurer des portages sur 20 années mais on ne peut en bénéficier.

- N. Béhoteguy à propos de l'aménagement du giratoire de Poyloberria : M. le Maire explique qu'il a été mal fait et que le Conseil général essayera de le refaire. On ne sait pas si le Département donnera une subvention complémentaire pour le financer
- C. Daubas : c'est dommage, ce sont des professionnels qui l'ont fait
- M. le Maire : ils l'ont fait en utilisant uniquement le domaine public, s'il est refait il faudra prendre du terrain privé.
- M. Saint-Estevan : nous allons payer pour l'incivisme de ceux qui roulent trop vite
- S. Duprat : faudrait-il déplacer la guérite du bus ? des gens prennent le rond-point à gauche
- M. le Maire : les gens n'ont pas la patience d'attendre
  
- N. Béhoteguy demande s'il aura d'autres travaux de voirie que ceux prévus au budget. M. le Maire répond que non.

Pour équilibrer le budget général un prêt d'un montant de 329 112.41 € a été inscrit. Il ne sera réalisé que si cela est nécessaire.

M. SABAROTS commente ensuite les budgets annexes du cimetière (où la réalisation de 10 caveaux est prévue), du multiple rural et du bar-restaurant (où l'on paiera le solde du programme).

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le vote du budget général et des budgets annexes 2015.

Le conseil municipal procède au vote :

#### 1/ Budget général 2015 :

. **section de fonctionnement** : vote par chapitre en dépenses et en recettes :

votants : 19 dont 3 procurations

pour : 15

abstentions : 4

contre : 0

. **section d'investissement** : vote par chapitre pour les opérations non individualisées et vote au chapitre « opération » pour les opérations d'équipement :

votants : 19 dont 3 procurations

#### Dépenses :

19 voix pour : pour les opérations non individualisées, pour les opérations financières et pour les opérations suivantes : 13-14-21-22-28-32-33-59-62-63-64-66-67. A la demande de MM. Duprat, Goutenegré, Mmes Béhoteguy et Daubas il est précisé qu'ils votent pour l'opération 64 -construction d'un centre de loisirs- à la condition que celui-ci soit construit dans l'enceinte de l'école publique.

18 voix pour et 1 abstention pour l'opération : 16 (voirie)

15 voix pour et 4 contre pour l'opération 55 (construction local associatif)

15 voix pour et 4 abstention pour l'opération 56 (création de trottoirs le long de la RD.137)

Recettes : 15 voix pour et 4 abstention

- M. Saint-Estevan interroge M. Duprat pour connaître les raisons des 4 abstentions au vote de l'opération de création de trottoirs le long de la RD. 137.
- M. Duprat : on avait développé le projet de création d'une voie piétonne et cyclable par l'intérieur reliée à la passerelle, on aurait négocié avec les propriétaires privés. C'est notre positionnement.
- M. Saint-Estevan : c'est le projet de la Nive Maritime, je ne sais pas s'il se fera
- A la demande de M. Bisautou, M. Duprat ajoute que les riverains de la partie gauche dans la direction bourg vers Saint-Pierre-d'Irube seraient descendus vers la piste et par un système de sens unique ceux de Poyloa à Poyloberria pourraient prendre le chemin de Xurruta et de Mikeluberria
- L. Cazenave, conseillère municipale : cela n'a pas la même utilité, les trottoirs c'est pour les commerces, le reste c'est de la promenade
- M. Saint-Estevan : on a choisi de sécuriser la voie où il y a le plus de risques

A propos du rachat de la propriété Samacoits, M. Duprat signale que l'on a voté un achat anticipé qu'il faut qu'on annule en séance du conseil municipal.

## 2/ Budgets annexes 2014 :

. Sections de fonctionnement et d'investissement votés au chapitre et au chapitre « opération » pour les opérations d'équipement.

- Cimetière : votants : 19 dont 3 procurations : vote à l'unanimité
- Multiple rural : votants : 19 dont 3 procurations : vote à l'unanimité
- Bar restaurant : votants : 19 dont 3 procurations : 15 voix pour et 4 abstentions

Le projet de budget général 2015 s'établit comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses	1 872 266
Recettes	1 872 266
<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	1 404 842.57
Recettes	1 404 842.57

Le projet des budgets annexes 2015 s'établissent comme suit :

### **Budget annexe du cimetière**

<u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses	55 771.47
Recettes	55 771.47
<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	127 484.12
Recettes	127 484.12

### **Budget annexe Multiple rural**

<u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses	66 607.18
Recettes	66 607.18
<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	5 120
Recettes	5 120

### **Budget annexe Bar restaurant**

<u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses	18 752.01
Recettes	18 752.01
<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	14 952.92
Recettes	14 952.92

Question n°5 : Fixation du taux des impôts locaux pour l'année 2015

Depuis le transfert de la fiscalité professionnelle à la Communauté de Communes Nive Adour (CCNA). Le produit des contributions directes de la commune est composé :

- de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et non bâti
- d'une compensation versée par la CCNA calculée à partir de la fiscalité professionnelle (ex-taxe professionnelle) que la Communauté perçoit désormais à la place de la commune. Cette compensation s'élève à la somme de : 437 033 €.

M. SABAROTS présente ensuite, à l'aide d'un tableau remis aux conseillers, le détail des bases d'impositions et des ressources attendues à taux constant.

Il expose les règles de liens entre les taux d'imposition et propose de fixer les taux d'imposition 2015.

Vu les taux votés par le conseil municipal en 2014, les taux de référence 2015, M. le Maire et la commission des finances proposent une augmentation de 2 % des taux.

- C. Daubas, conseillère municipale, intervient : par rapport à l'inflation, c'est dommage d'augmenter autant
- A. Goutenègre, sur le tableau remis, on voit que la seule revalorisation des bases d'imposition incluant les nouvelles constructions, rapporte, à taux constant 34 000 € de plus qu'en 2014. Si nous augmentons les taux de 2 % il y aura 17 427 € d'impôts perçus en plus, soit au total 51 427 € d'impôts supplémentaires perçus en 2015.
- N. Béhoteguy, conseillère municipale : chaque année on augmente un petit peu
- M. Sabarots précise qu'une augmentation de 2 % représente 7 €/habitant pour l'année. Il présente un tableau comparatif des produits des taxes des communes voisines et des résultats que l'on obtiendrait en appliquant les taux de Villefranque aux bases de ces communes. On s'aperçoit que l'on est loin d'obtenir le même produit qu'elles.
- M. Duprat : lorsque l'on regarde le tableau de la fiscalité remis aux conseillers on remarque que l'on est solidaire des baisses de la Communauté de communes Nive Adour. Aujourd'hui on a des baisses par rapport à l'activité d'une entreprise et chaque commune participe. On ne profite pas de la hausse
- M. Sabarots : dans le pacte financier signé entre Nive Adour et les communes membres, la répartition des produits de la croissance est prévue, ainsi que le partage des baisses de produit. Il explique les règles qui ont été décidées en commun.

Le Conseil Municipal,

- Vote une augmentation de 2 % des taux d'imposition
- **fixe** comme suit les taux des impôts locaux pour 2015 :

ANNEE 2015					
Taxes	Bases prévisionnelles 2015	taux de 2014	produit à taux constant	taux votés en 2015	Produit attendu en 2015
d'habitation	3 685 000	16,61%	612 079	16,94%	624 239
foncière bâti	2 919 000	8,56%	249 866	8,73%	254 829
foncière non bâti	59 700	25,68%	15 331	26,19%	15 635
<b>TOTAL</b>			<b>877 276</b>		<b>894 703</b>

Vote de la question : nombre de votants : 19 (dont 3 procurations)

pour : 15

contre : 4

abstention : 0

Question n°6: Vote des subventions 2015 d'un montant inférieur à 23 000 €

- A. Goutenègre, conseiller municipal : a-t-on demandé les justificatifs des comptes à toutes les associations cette année ?
- M. le Maire : oui, beaucoup ont répondu, mais la subvention est proposée même pour celles qui n'ont pas fourni les documents demandés.
- N. Béhoteguy : demande des informations sur l'association OISO. M. le Maire explique que l'association étudie les passages des oiseaux dans les Barthes. M. Mailharraincin ajoute que l'association a transmis un document qu'il mettra en ligne sur le site internet de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité ATTRIBUE aux associations les subventions conformément au tableau ci-dessous :

Dénomination de l'Association bénéficiaire	Montant de la subvention en €
Ametsa Ikastola St Pierre d'Irube (9 élèves x 500euros)	4500,00
Asso Kimua Ikastoal d'Anglet (1 élève X 500 €)	500,00
Amicale des Sports	3200,00
Amicale des Sports - Comité des Fêtes - subv. Except.	1000,00
Amicale Sportive Milafranga	50,00
APE Ecole Publique (135 élèves x 25euros)	3375,00
APE Irumendi Ecole Privée (94 élèves x 25euros)	2350,00
Association Anciens Combattants	450,00
Association Basurdeak	150,00
Associations Sportive Ecole Publique	250,00
Bizi Berria	200,00
Cadre de vie	100,00
Club auto Moto	200,00
Comice Agricole	200,00
Denek Bat	100,00
Entzun Ikus Gure Irratia	400,00
Eskulari	750,00
Hemen Elkartea	50,00
Herri Urrats	100,00
Ikas Bi (St Jean de Luz)	100,00
Ustaritzeko Ikastola L, Dassance 7 x 500€	3500,00
Lauburu	50,00
Leinua Ttiki	750,00
Lurrama	50,00
Oiso	300,00
Prévention routière	30,00
Société des Chasseurs	280,00
Banque alimentaire du Pays-Basque	200,00
<b>Total</b>	<b>23 185,00 €</b>

Vote de la question : nombre de votants : 19 dont 3 procurations

pour : 19

contre : 0

abstention : 0

Question n°7 : Vote des subventions 2015 d'un montant supérieur à 23 000 € et signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiaires :

MM. DUPRAT, Président de l'OGEC, Conseiller municipal, et M. BISAUTA, membre, intéressés à la question quittent la salle des séances.

Par délibération n°4 (vote du budget 2015) le Conseil Municipal a fixé la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée pour l'année 2014 à **54 511.54 €** correspondant à :

Coût de l'élève de l'école publique : 579 91 €

Nombre d'élèves à l'école privée Sacré-Cœur : 94

Forfait communal à verser :  $579.91 \times 94 = 54\,511.54$  €

Le Maire rappelle à l'assemblée que lorsque le montant annuel d'une subvention dépasse 23 000 euros, la commune a l'obligation de conclure une convention avec l'association qui en bénéficie. Cette convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

La subvention votée par l'assemblée à l'association OGEC SACRE COEUR qui gère le fonctionnement de l'école privée dépasse ce seuil.

Le Maire propose donc à l'assemblée un projet de convention avec l'association répondant aux obligations légales. Il donne lecture de la convention.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré :

. **dit** que cette somme sera versée en trois échéances à savoir :

- échéance 1	15 mai 2015	22 000 €
- échéance 2	15 juin 2015	22 000 €
- échéance 3	1 <sup>er</sup> octobre 2015	10 511.54 €

. **approuve** la convention,

. **autorise** le Maire à signer la convention avec l'association OGEC SACRE COEUR

Vote de la question : nombre de votants : 17 (dont 3 procurations)

pour : 17      contre : 0      abstention : 0

MM. DUPRAT et BISAUTA reprennent leur place en séance

## 2/ SUBVENTION VERSEE A NIMINOAK :

Par délibération n°4 (vote du budget 2015), le Conseil Municipal a fixé la participation aux frais de fonctionnement de l'association NIMINOAK pour l'année 2015 à **58 450 + 2 500 €** pour frais de nettoyage de locaux. **Total : 60 950 €**. Les frais de ménage, sont payés au fur et à mesure des justificatifs de dépenses produits par l'association .

Le Maire rappelle à l'assemblée que lorsque le montant annuel d'une subvention dépasse 23 000 euros, la commune a l'obligation de conclure une convention avec l'association qui en bénéficie.

Cette convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

La subvention votée par l'assemblée à l'association NIMINOAK qui gère le fonctionnement de dépasse ce seuil.

Le Maire propose donc à l'assemblée un projet de convention avec l'association répondant aux obligations légales. Il donne lecture de la convention.

- M. A. Goutenègre signale n'avoir eu connaissance que des comptes sommaires, or, il souhaitait des comptes détaillés. M. le Maire signale que lors de l'assemblée générale les comptes sont expliqués en détail. Il ajoute que l'on fournira les comptes détaillés.
- C. Daubas : demande si la subvention tient compte du fait que le centre de loisirs est fermé le mercredi matin.
- M. le Maire : non car le budget de l'association est très serré le fait que la structure ne fonctionne pas le mercredi matin n'entraîne pas d'économies mais plutôt un manque à gagner.

- L. Fernandez, conseillère municipale précise que le ménage est assuré par les employés de l'association.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

. **dit** que cette somme sera versée en trois échéances à savoir :

- échéance 1	15 mai 2015	30 000 €
- échéance 2	30 mai 2015	20 000 €
- échéance 3	30 juin 2015	<u>10 950 €</u>
		60 950 €

. **approuve** la convention,

. **autorise** le Maire à signer la convention avec l'association NIMINOAK.

Vote de la question : nombre de votants : 19 (dont 3 procurations)

pour : 18

contre :

abstention : 1

Question n°8 : Questions diverses :

Néant.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ou appelée des conseillers, la séance est levée à 21 heures 45.

Transcrit dans le registre des délibérations de la commune de VILLEFRANQUE,  
le 9 avril 2014

Le Maire, Robert DUFOURCQ .

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ET DES DECISIONS DU MAIRE**

**FEUILLET DE CLOTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 mars 2015**

Numéro d'ordre des délibérations prises au cours de la séance : n° 2015/01 à n° 2015/7

Nom et prénom des membres du Conseil Municipal dans l'ordre alphabétique	Présent	Absent Excusé	Avait donné procuration à :	Absent pour la(les) question(s) n°	Signature
ARNOU Colette	P				
BEHOTEGUY Nathalie	P				
BISAUTA Joël	P				
CAZENAVE Laurence	P				
DAMESTOY Roland			C. Arnou		
DAUBAS Catherine	P				
DRAGON Dominique			M. Saint-Estevan		
DUFOURCQ Robert	P				
DUPRAT Sébastien	P				
FERNANDEZ Laurence	P				
FOURMEAUX Nicole			R. Dufourcq		
GOUTENEGRE Alain	P				
LARROUDE Patricia	P				
MAILHARRAINCIN Christian	P				
MARTIARENA Manuel	P				
SABAROTS Christian	P				
SABATOU Claude	P				
SAINT-ESTEVEN Marc	P				
SALLABERRY Marie-Thérèse	P				